DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 11 — Votants: 11 — Absents: 0	**Séance du 5 juin 2026** L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 28/05/2026 Date d'affichage de la délibération : 11/06/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Alex GERBIER, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET, Justine PEPIN. **Elu ayant donné pouvoir : -** **Absent :** - **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER
<u>Délibération n°2026-06-03 :</u> Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations	

Vu la délibération 2026 05 05 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

<u>Résidents du Pontet</u> : 400 €
<u>Personnes extérieures</u> : 700 €

Considérant qu'aucune règle précise n'a été définie jusqu'à présent concernant les associations, mais qu'il était convenu d'une gratuité pour les associations locales avec une participation de 50€ en période hivernale pour les frais de chauffage ;

Considérant le déficit de la commune, les charges financières liées à la salle des fêtes et la nécessité pour la commune d'accroître ses recettes et de rentabiliser à minima l'utilisation de la salle des fêtes,

Considérant la nécessité de définir la notion d'association locale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉFINIT** comme « associations locales » toute association dont le siège social est situé sur les communes de Le Pontet ou de Le Bourget-en-Huile, ainsi que l'association Montagnes Nature et Hommes
- **FIXE** les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes applicables au 1 er novembre 2026 pour toutes les périodes de l'année comme suit :
  . 100 euros pour les associations locales
  . 400 euros pour les autres associations

Vote : 11 voix pour – à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 11 juin 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 11 juin 2026